

**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE**Version actuelle:** 1.0.9, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 1.0.8, établi le: 13.12.2022**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****MERLIN****UFI:****D8T0-Y0PR-P00H-98DC****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique

Herbicide

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

Certis Belchim N.V. - België/Belgique

Technologielaan 7

B-1840 Londerzeel - Belgique

N° de téléphone 00 32 (0)52/30 09 06

N° Fax 00 32 (0)52/30 11 35

e-mail info.be@certisbelchim.com - www.certisbelchim.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

www.certisbelchim.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Centre Antipoison pour le Luxembourg : (+352) 8002 5500

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 1; H410

Repr. 2; H361d

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH08



SGH09

**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE**Version actuelle:** 1.0.9, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 1.0.8, établi le: 13.12.2022**Région:** BE**Mention d'avertissement**

Attention

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

isoxaflutole

**Mentions de danger**

H361d

Susceptible de nuire au fœtus.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**

P263

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage.

P391

Recueillir le produit répandu.

P308+P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**UFI:**

D8T0-Y0PR-P00H-98DC

**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Caractérisation chimique**

Formulation phytosanitaire solide; Isoxaflutole 75% (WG)

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	<b>isoxaflutole</b>				
	141112-29-0 - 606-054-00-7 -	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Repr. 2; H361d***	>=	70,00 - < 90,00	% en poids
2	<b>acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhyl</b>				
	68512-34-5 - -	Eye Irrit. 2; H319	>=	3,00 - < 10,00	% en poids
3	<b>diisopropylnaphtalènesulfonate-de-sodium</b>				
	1322-93-6 215-343-3 - -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	>=	3,00 - < 10,00	% en poids
4	<b>Kaolin</b>				
	1332-58-7 310-194-1 - -	-	<	2,50	% en poids

**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE**Version actuelle:** 1.0.9, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 1.0.8, établi le: 13.12.2022**Région:** BE

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16  
 (\*, \*\*, \*\*\*, \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	-	M = 10	M = 100

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement systémique : Traitement initial : symptomatique. Surveiller attentivement les fonctions hépatiques. Un lavage gastrique n'est normalement pas nécessaire. Toutefois, si une quantité importante (plus d'une bouchée) a été ingérée, administrez du charbon actif et du sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO); Oxydes de soufre (SxOy); Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>); Acide fluorhydrique (HF)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Porter un vêtement de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE**Version actuelle:** 1.0.9, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 1.0.8, établi le: 13.12.2022**Région:** BE**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Éviter formation de poussière (danger coup poussière). Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Explosion poussière (RFA)**

ST1 (Poussières légèrement explosibles)

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement direct du soleil.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Matériau approprié Alliages d'aluminium

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Kaolin	1332-58-7	310-194-1
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques		
	Kaolien (inadembare fractie) / Kaolin (fraction alvéolaire)		
	VLE (8h)	2	mg/m <sup>3</sup>

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE**Version actuelle:** 1.0.9, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 1.0.8, établi le: 13.12.2022**Région:** BE**Equipement de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas d'absence de valeurs limites d'exposition professionnelle, prendre les mesures de protection appropriées en cas de formation de poussières, vapeurs et brouillards.

Filte respirateur EN149FFP1

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes de protection (EN 166)

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	nitrile		
Epaisseur du matériel	>=	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

**Divers**

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>			
solide			
<b>Etat</b>			
granulé			
<b>Couleur</b>			
brun			
<b>Odeur</b>			
faible; caractéristique			
<b>pH</b>			
Valeur	4,0	-	6,0
Température de référence		23	°C
Concentration		1	% solution aqueuse
Source	Fabricant		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température d'inflammation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés comburantes</b>			
non oxydant			

**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE**Version actuelle:** 1.0.9, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 1.0.8, établi le: 13.12.2022**Région:** BE

<b>Propriétés explosives</b>			
Le produit n'est pas explosif.			
<b>Inflammabilité</b>			
Le produit n'est pas hautement inflammable.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Valeur	60	mg/m <sup>3</sup>	
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Pression de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité apparente</b>			
Valeur	0,56	- 0,63	g/ml
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque/s	dispersible		
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	isoxaflutole	141112-29-0	-
log Pow		2,32	
Source	Fabricant		
<b>Viscosité cinématique</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Caractéristiques des particules</b>			
Donnée non disponible.			

**9.2 Autres informations**

<b>Autres informations</b>
Energie d'allumage minimale : > 30 - < 100 mJ

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Le produit est stable si utilisé et stocké en conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible.

**10.4 Conditions à éviter**

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucune connue

**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE

Version actuelle: 1.0.9, établi le: 21.12.2022

Version remplacée: 1.0.8, établi le: 13.12.2022

Région: BE

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	MERLIN		
DL50	>	5000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	MERLIN		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	MERLIN		
CL 50		5,26	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Nom du produit		
1	MERLIN		
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	Légèrement irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Nom du produit		
1	MERLIN		
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	irritant faible		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Nom du produit		
1	MERLIN		
Voie d'exposition	Peau		
Méthode	OCDE 406		
Source	Fabricant		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	isoxaflutole	141112-29-0	-
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Nom du produit		
1	MERLIN		
Evaluation/Classement	Peut probablement nuire à l'enfant à naître.		

**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE

Version actuelle: 1.0.9, établi le: 21.12.2022

Version remplacée: 1.0.8, établi le: 13.12.2022

Région: BE

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	isoxaflutole	141112-29-0	-
Source		Fabricant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	isoxaflutole	141112-29-0	-
Source		Fabricant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration			
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	MERLIN		
CL50	>	65	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	MERLIN		
CE50		5	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	MERLIN		
ErC50	>	0,0078	mg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces	Lemna gibba		
Source	Fabricant		
CE50	>	34,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		



**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE

Version actuelle: 1.0.9, établi le: 21.12.2022

Version remplacée: 1.0.8, établi le: 13.12.2022

Région: BE

Source Remarque/s	Fabricant avec référence au taux de croissance
----------------------	---------------------------------------------------

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité sur bactéries</b>
Donnée non disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Biodégradabilité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	isoxaflutole	141112-29-0	-
Source Évaluation	Fabricant n'est pas biodégradable facilement		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	isoxaflutole	141112-29-0	-
FBC	11		
Source	Fabricant		

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	isoxaflutole	141112-29-0	-
log Pow	2,32		
Source	Fabricant		

**12.4 Mobilité dans le sol**

<b>Mobilité dans le sol</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	isoxaflutole	141112-29-0	-
Évaluation/Classement	Modérément mobile dans les sols		

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
Évaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Évaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations**

<b>Autres informations</b>
Analogue à un produit de composition similaire.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

**Emballage**

L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux prescriptions régionales.

**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE**Version actuelle:** 1.0.9, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 1.0.8, établi le: 13.12.2022**Région:** BE**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	9
Code de classification	M7
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3077
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Sources de danger	isoxaflutole
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.2 Transport IMDG**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Sources de danger	isoxaflutole
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
Sources de danger	isoxaflutole
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

**Nom commercial :** MERLIN**Code produit:** BCC 160 C1183/BE**Version actuelle:** 1.0.9, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 1.0.8, établi le: 13.12.2022**Région:** BE

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	isoxaflutole	141112-29-0	-	75

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E1

**Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques**

Règlement (UE) No 547/2011 portant application du règlement (CE) no 1107/2009 concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques

Annexe III

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPa1	Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 27.
Spe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753656